

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	TANASOTE S40
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du nouveau détenteur	Nom	YOU SOLUTIONS GERMANY GMBH
	Adresse	FREUNDALLEE 9A DE 30173 HANNOVER ALLEMAGNE
Nom et adresse de l'ancien détenteur	Nom	LONZA COLOGNE GMBH
	Adresse	NATTERMANNALLEE 1 50829 COLOGNE ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-XA079430-43	
Type de demande	Transfert d'une autorisation nationale (NA-TRS)	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0022	
Date d'autorisation	20/05/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	21/03/2031	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	ARCH TIMBER PROTECTION LTD
Adresse du fabricant	WHELDON ROAD, CASTLEFORD WEST YORKSHIRE, WF10 2JT ROYAUME UNI
Emplacement des sites de fabrication	LEEDS ROAD, HUDDERSFIELD WEST YORKSHIRE, HD2 1YU ROYAUME-UNI

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Carbonate de DDA
Nom du fabricant	YOU SOLUTIONS GERMANY GMBH
Adresse du fabricant	FREUNDALLEE 9A DE 30173 HANNOVER ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	8316 WEST ROUTE 24 IL 61547, MAPLETON ETATS-UNIS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Substance active	Hydroxide de cuivre (II)
Nom du fabricant	COSACO GMBH
Adresse du fabricant	SINGAPURSTRASSE 20457 HAMBURG ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	HOVETR. 50 D-20539 HAMBURG ALLEMAGNE

Substance active	Penflufène
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	KENNEDYPLATZ 1 50569 COLOGNE ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER AG ALTE HEERSTR. 41538 DORMAGEN ALLEMAGNE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Hydroxide de cuivre	Copper (II) hydroxide	Substance active	20427-59-2	243-815-9	4,615
Carbonate de DDA	Reaction mass of N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium carbonate and N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium bicarbonate	Substance active	894406-76-9	451-900-9	0,91
Penflufène	-	Substance active	494793-67-8	-	0,0379
Acide gras, C8-C10	Fatty acids, C8-C10	Formulant	-	273-086-2	9,9

2.2. Type de formulation

OL - Liquides miscibles à un liquide organique

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux

	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif du bois – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) – Larves Termites (<i>Reticulitermes sp.</i>) Bois résineux et feuillus.
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Application par imprégnation (vide pression) Procédé de traitement à cellule pleine (procédé Bethell) Procédé de traitement à cellule vide (procédé Rueping, procédé Lowry)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Classe d'usage 3 (sans protection contre les termites) : 48,7 – 100 kg/m ³ Classe d'usage 3 (avec protection contre les termites) : 65,4 – 100 kg/m ³ Classe d'usage 3 (traverses de chemin de fer avec protection contre les termites) : 65,4– 133 kg/m ³
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC (HDPE) : 1000 L
--	---------------------

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plans d'eau ou de cours d'eau.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif du bois – Classe d'usage 4

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse et pourriture molle) Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) – Larves Termites (<i>Reticulitermes sp.</i>) Bois résineux
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 4
Méthode(s) d'application	Application par imprégnation (vide pression) Procédé de traitement à cellule pleine (procédé Bethell) Procédé de traitement à cellule vide (procédé Rueping, procédé Lowry)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Classe d'usage 4 (avec protection contre les termites) : 86,5 – 133 kg/m ³
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC (HDPE) : 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité / dans des plans d'eau ou des cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection de catégorie III type 6.
- L'utilisation d'une protection oculaire lors de la manipulation du produit est obligatoire.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Rincer la peau à l'eau.
- En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans l'emballage d'origine
- Durée de vie : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

-